

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.





général Baldwin, Bell, Boutillier, Carron de Kent, Cartier, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Guey, Hall, l'inspecteur-général Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, le solliciteur-général Macdonald, Marquis, McConnell, Morrison, Notman, Price, Ross, Sauvageau, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Thompson et Viger.—36.

L'hon. M. Hincks introduit alors un bill pour engager les émigrés d'Europe aux États-Unis à passer la voie du St. Laurent;—second lecture mardi prochain.

La chambre s'est ensuite ajournée.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 21 JUIN 1850.

BULLETIN.

Le parlement canadien et les plans démocratiques.—Projet de M. Boulton.—Opinion sur ce projet.—Les Résolutions de M. Price.—Mouvements législatifs.

M. H. J. Boulton, homme instruit et de talent, mais réformateur excessivement intrépidé, a le malheur de voir tous les systèmes réorganisateur qu'il propose, énergiquement répudiés par la majorité de la représentation populaire. Son essai de reconstitution politique, discuté le 4 juin par la chambre, a été rejeté par une division de 49 voix contre 14.

Le pays avait le droit d'apprécier les réformes proposées par Boulton et même de n'en pas vouloir. Il faudrait douter de ce droit constitutionnel d'un peuple, pour donner oréance aux jugements de quelques théoriciens en démocratie qui blâment sérieusement en de tels cas les votes de ses représentants légitimes, lorsqu'ils ont pour effet de paralyser le progrès d'un mouvement démocratique dont l'insuccès n'afflige réellement que le petit nombre de ceux qu'il désappointe.

Ce qu'on appelle la centralisation du pouvoir aux mains de l'exécutif, est également l'œuvre du corps représentatif qui exerce à cet égard son libre arbitre, en vertu de la constitution, avec pouvoir de se déterminer autrement plus tard, s'il l'avisé bon, et surtout, si le ministère abusé. Attendez.

M. Boulton proposait: "Un Conseil Législatif électif composé de trente membres, sujets anglais, âgés d'au moins trente ans, éligibles pour six ans, par des électeurs propriétaires, et qualifiés eux-mêmes sous le rapport de la propriété;—une division de la province en trente collèges électoraux, dont chacun, autant que possible, renfermerait la totalité de sa population entière;—autre cette réforme, une disposition législative d'après laquelle les actes du parlement canadien ne pourraient être infirmés par l'Exécutif Impérial que sur une demande motivée des deux chambres du Parlement Impérial;—l'abrogation de l'Acte 31e Gec. III ch. 31, de l'Acte d'Union et de tout autre acte du parlement impérial ayant rapport à la régie des affaires coloniales ou locales;—droit au parlement canadien de réunir une convention de députés élus par les constituants des membres de l'assemblée législative, lesquels feraient une nouvelle constitution pour la province, s'ajetant avant sa mise en pratique, à l'approbation de Sa Majesté."

Un écrivain dont le Toronto Colonist publie les esquisses parlementaires, représente M. Boulton sous un caractère oratoire que nous ne sommes pas en état de garantir pour conforme à la vérité historique, mais que nous reproduisons fidèlement:

"Il serait difficile de trouver, dit-il, un homme à qui l'on dit moins s'en rapporter au soin d'une mesure, non qu'il en soit incapable, mais à raison de la répugnance qu'il fait naître son éternel langage sur tout sujet quelconque dont s'occupe la chambre. Il mélange avec une si énorme quantité de paille, ses quelques grains de froment, que personne ne

voudra se donner la peine de séparer l'un d'avec l'autre."

Les Résolutions de M. Price touchant les réserves du Clergé, après avoir été ajournées, ont enfin occupé la chambre vendredi dernier (14). Ces résolutions expriment le mécontentement profond de la majorité des habitants du Haut-Canada à cet égard. Il y est, de plus, énoncé que les revenus provenant des réserves ont été répartis d'une manière injuste, et que cette affaire est de nature à exiger que la mesure à adopter pour la régler définitivement soit conciliable avec l'opinion publique en Canada plutôt qu'avec celle qui prévaut dans la mère-patrie. Elles contiennent, en outre, l'historique des moyens tentés à diverses époques par la chambre législative du Haut-Canada, depuis 1827, pour faire décréter la vente des réserves et en faire approprier le produit à l'éducation.

En effet, dès 1827, il fut passé dans ce but une loi qui, à la seconde lecture, obtint 22 voix contre 6. En 1829, un bill de même teneur fut accueilli à l'unanimité de la chambre. Un bill, en 1830, obtint la même faveur de la chambre. Mais ces lois furent, l'une après l'autre, repoussées par le conseil législatif. En 1831, un nouveau parlement étant convoqué, il fut adopté des résolutions exprimant les mêmes vues, à une grande majorité des membres; un amendement à ces résolutions qui avait proposé le solliciteur-général, ayant été rejeté par un vote de 29 contre 7. En 1832, la chambre approuva à une grande majorité le projet d'une Adresse à la couronne pour le même objet.—Les amendements du procureur-général M. Boulton, et du solliciteur-général, M. Hagerman, à cette adresse, n'ayant été appuyés que de 6 voix.

La douzième des résolutions de M. Price a rapport à un ordre émané de Sa Majesté, communiqué par sir John Colborne, ayant pour objet de permettre au parlement du Haut-Canada toute investigation au sujet des réserves, et de légiscier en conséquence.

Celles qui suivent rappellent les efforts réitérés de l'Assemblée en faveur de la vente des réserves, pour en employer le produit aux fins de l'éducation. La chambre s'occupait neuf fois, durant une période de neuf années, de ce sujet, mais toujours le conseil législatif, qui se composait alors (disent les résolutions) de l'Exécutif et de ses créatures, fit échouer toutes ses mesures. La question continua d'être agitée aussi longtemps qu'exista le parlement du Haut-Canada; et, en 1839, un bill qui pourvoyait à la vente et à la sécularisation des réserves, passa dans les deux chambres, mais il fut réservé à la sanction royale, et ne la reçut jamais.

Pendant douze années, de 1827 à 1839, les réserves, ont été la cause d'une agitation incessante; il en a été référé quinze fois à la chambre, et celle-ci a toujours décidé dans le même sens. "Quelques-uns, dit le Packet de Bytown, prétendent qu'on ne peut s'écarter des termes de la Charte qui a octroyé les réserves. L'octroi primitif avait pour but de subvenir au maintien du clergé "Protestant." Si par là, le gouvernement a le droit de distraire une partie de leurs revenus pour le soutien d'un autre clergé (comme cela a été fait) il est donc également permis de disposer du reste d'une manière analogue:—car, ou les subsides fournis aux autres Eglises constituent un acte illégal, ou l'octroi primitif (en faveur du clergé "protestant") n'est pas d'une nature exclusive, et, en ce cas, les revenus en peuvent être appropriés ainsi qu'on le demande."

Primitivement, et avant qu'il en ait été disposé autrement par l'Acte Impérial 3e et 4e Viet., ch. 78, les réserves étaient affectées nominativement aux Eglises d'Angleterre et d'Ecosse. La vingt-sixième résolution de M. Price énonce que les autres dénominations religieuses suivantes: l'Eglise Wesleyenne épiscopale, et la nouvelle congrégation Méthodiste, l'Eglise Presbytérienne Libre du Canada, celle des Presbytériens-unis, les Baptistes, Congrégationalistes et autres corps religieux, ont à cet égard les mêmes droits que les deux autres, et que les pasteurs de ces diverses sectes ont droit à la dénomination de "clergé protestant" en commun avec le clergé d'Angleterre et d'Ecosse.

Telle est cette gravaille, qui nous a induit, à raison de son importance, à répéter quelques détails déjà connus de nos lecteurs. Les débats sur le mé de la mesure projetée ne se feront pas tendre, et le résultat fera voir à quel degré existe le don impudant de prophétie chez ce ceru organe de la presse ultra-radical du Haut-Canada, qui annonçait l'autre jour la chute du cabinet sur cette question d'un intérêt sectionnaire.

Nous ignorons si au parti politique, ou même si aucun homme du Bas-Canada, à ce moment manifesté la moindre velléité d'intervention dans cette discussion relative aux Réserves du Clerg. Au reste, nous ne voyons réellement aucun raison qui puisse engager cette section de la province à ne pas s'en abstenir.

M. Jobin a présenté des amendements à la loi sur le notariat qu'il envoie le correspondant du Canadian, avarié et remis au 17 pour seconde lecture, et dont il croit que l'examen sera de nouveau différé pour permettre à l'opinion publique de s'entretenir et de se manifester.

Le 10, M. Boulton s'agit à la Chambre sa mesure "pour fixer le temps et le lieu de la réunion du parlement." M. Sherwood souleva une objection sérieuse contre le projet en faisant remarquer que l'acte constitutionnel a réglé ce point en déférant au Gouverneur en conseil le pouvoir de convoquer les chambres au temps et dans le lieu qu'il voudra déterminer. Une longue discussion s'ensuivit. L'orateur, requis de décider, prononça que cette mesure de M. Boulton était illégale.

M. Chabot a introduit un bill "pour amender et réformer les dispositions de l'ordonnance pour l'incorporation de la cité de Québec, et pour déléguer à la corporation de cette ville de tels pouvoirs qu'il peut être jugé sans intérêt d'en confier à qui suit:—

Ce bill établit une corporation appelée "la cour du maire," laquelle sera composée de trois membres par lesquels le conseil de ville et présidé par le maire, pour juger sommairement toutes actions intentées par la corporation pour le recouvrement des sommes à elle dues pour cotisations, etc., et toutes poursuites pour contravention à ses règlements, ou autres délits commis dans les limites de la cité, avec appel à la cour supérieure dans les causes au-dessus de £10. La cour du maire aura le pouvoir d'emprisonner pendant un mois pour contravention aux règlements de la corporation, pour mépris de la cour, ou en cas d'insuffisance des meubles saisis et vendus pour payer les amendes imposées par elle, et pourra faire vendre les meubles par le shérif du district lorsque la somme due excède £10 sterling. Toutes les dettes actives de la corporation seront privilégiées. Elle seule accordera des licences pour tenir auberge ou hôtel dans les limites de la cité. Elle aura le pouvoir de faire des règlements pour punir par l'amende ou l'emprisonnement les personnes qui maltraiteront des animaux. Le greffier du conseil sera aussi greffier de la cour du maire. Un tarif annexé au bill accorde au greffier, au crieur et aux huissiers de cette cour, des honoraires.

Mgr. l'Evêque de Montréal a laissé la ville hier à 6 h. P. M. Le désir de visiter Sorel l'a engagé à partir un jour plus tôt que nous ne l'avions annoncé. Il doit commencer sa Visite Pastorale ce soir à St. Cathbert. Comme on l'a vu par l'itinéraire que nous avons publié mardi, cette Visite sera interrompue au 23 juillet, pour être ensuite reprise le 21 septembre.

DEPART DE RELIGIEUSES.—La Révérende Sœur Valade, supérieure de l'Établissement des Sœurs Grises de la Rivière Rouge (Diocèse du Nord-Ouest), est repartie, mercredi, pour sa Mission lointaine. On se rappelle qu'elle était à Montréal depuis l'automne dernier. L'exemple de son dévouement n'est pas demeuré sans imitation. Plusieurs compagnes se sont associées à l'exil volontaire auquel elle se condamnait. Ce sont les Sœurs Marie Justine Dupuis dite Sr. Fiset et Marie Flavie Laurent, toutes deux Professes; deux demoi-

selles postulantes et deux filles de service. Toutes ces pèlerines suivent pour se rendre aux Prairies la voie des États-Unis. Elles arriveront à St. Paul (Joua) probablement dans 10 ou 11 jours; là elles rencontreront des charrettes traînées par des bœufs, sur lesquelles elles doivent traverser les Prairies. Ce trajet s'étend d'environ 35 jours. Que Dieu bénisse leur sainte entreprise, et au lieu de leur patrie terrestre, leur accorde cet Autre Patrie, où les séparations déchirantes seront inconnues!

Mgr. l'Evêque de Bytown, ainsi que ses compagnons de voyage, a dû s'embarquer à New-York pour Liverpool, mercredi le 12 juin, sur le voilier l'Entreprise. Le Capitaine donnait espoir que la traversée se ferait en 18 jours. Mr. Th. Dunocher, curé de Belœil, paraît se porter tout peu mieux.—M. Baillargeon, ex-curé de Québec, s'est embarqué à Boston, le même jour, sur le Steamer Asta.

RELIGION IN SOCIETY, OR THE SOLUTION OF GREAT PROBLEMS; ETC., ETC.

Translated from the French of the Abbé Martinet.

Nous avons à offrir nos sincères remerciements à M. Sadlier, libraire de cette ville, qui nous a fait la faveur de nous présenter les deux premiers volumes d'un Ouvrage très-remarquable, ayant pour titre "Religion in Society etc." C'est une traduction de l'ouvrage français "SOLUTION DE GRANDS PROBLÈMES," de l'Abbé Martinet. Si ces deux volumes reçoivent un encouragement suffisant, on promet qu'ils seront bientôt suivis de deux autres qui doivent compléter l'ouvrage. Ces volumes ont été imprimés à New-York. La traduction en a été faite par une plume parfaitement qualifiée pour une semblable tâche. M. le Seigneur Hughes a orné l'ouvrage d'une remarquable introduction. L'ouvrage se vend à New-York—58 Gold Street. A Boston—72 Federal Street. A Montréal, au magasin de M. Sadlier, N° 179, Rue Notre-Dame.

L'ouvrage dont nous venons d'annoncer la traduction si opportune en langue anglaise, est d'une importance si grande à notre époque, que nous nous faisons un devoir de le recommander d'une manière toute spéciale.

Après l'apparition du 1er volume, en France, en 1843, une publication bien connue pour l'excellence de ses jugements critiques, la Bibliographie Catholique, en parla dans les termes suivants: "Écrit avec goût ce nouveau livre est constamment solide, défendant les vérités révélées avec une force et une supériorité qu'on ne peut attendre que d'un homme de talent, nourri par de fortes études. Il commence son ouvrage par demander ce que c'est que l'homme, ce que c'est que son intelligence, l'usage qu'il en doit faire; il continue en donnant à ces questions, la solution de l'indifférent, du panthéiste, de l'athée, enfin celle du chrétien. Après avoir réfuté les trois premiers, il passe aux preuves que nous fournisent le christianisme et la raison, sur le vrai bonheur, sur le péché, sur l'enfer, et sur beaucoup de questions d'une grande importance. L'on peut dire que l'auteur s'est surpassé dans le choix des preuves, dans leur ordre, leur clarté et leur enchaînement etc."

Lorsqu'en 1845, le second volume parut, la Bibliographie Catholique en fit ainsi la critique: "Dans son premier volume l'auteur avait traité les premières vérités, établies sur la base et présentées les preuves principales du christianisme contre les indifférents, les panthéistes et les athées pratiques. Dans celui-ci c'est le catholicisme qui est défendu contre les sectes dissidentes et particulièrement contre le protestantisme. La foi, sa nécessité, ses fondements, ses règles, les principaux points du dogme catholique, la rédemption, la grâce, les sacrements, l'influence du sacerdoce, le culte extérieur, le culte des saints, trouvent ici un apologiste habile

et chaleureux, et le protestantisme un rude adversaire; etc."

Le premier volume avait résolu ce grand problème:

PEUT-ON ÊTRE HOMME SANS ÊTRE CHRÉTIEN?

Le second donna la solution de cet autre problème:

PEUT-ON ENCORE ÊTRE CHRÉTIEN, SANS ÊTRE CATHOLIQUE?

Les deux volumes qui vinrent après, résolurent ce troisième problème:—

LA SOCIÉTÉ PEUT-ELLE SE SAUVER SANS DEVENIR CATHOLIQUE?

Nous souhaitons bien vivement que les deux volumes dont la traduction en anglais vient d'être effectuée, trouvent un si prompt débit, que la traduction des deux autres ne tarde pas à venir compléter le bien que la publication de l'ouvrage est certainement destinée à opérer. Sans être d'un mérite intrinsèque égal à ceux de Moeller et de Balmès, cet ouvrage est peut-être propre à produire sur les masses un effet supérieur contre les erreurs discordantes mais nombreuses du jour.

Depuis un quart de siècle, comme l'observe le savant évêque Hughes, dans son Introduction, l'esprit d'erreur a changé de tactique dans sa guerre contre la vérité. Périodiquement refait et complètement battu sur le double terrain de l'Écriture et de la Raison, il veut arriver à son but par des voies différentes. Il rejette, il flatte les facultés sensuelles, les passions de notre pauvre nature déçue. Il tâche de s'accréditer auprès de ses plus bas instincts et de ses plus brutales propensions. Il prêché le développement sans frein des passions de l'humanité; il insinue que la religion a failli à sa mission pour le bien-être temporel de l'homme, et que la société a trahi et trahit les espérances de celui-ci.

Pour faire contraste avec les inégalités et les souffrances de notre race, il étale à ses yeux de brillantes théories d'un état de société basée sur des principes nouveaux et imaginaires. Tout est remis à neuf, l'Église, l'État, l'école et jusqu'à la famille, afin que tout cadre avec les goûts nouveaux de l'homme et de la femme, considérés individuellement, comme ils doivent exister dans ce "Paradis regagné," que l'esprit d'erreur prépare comme séjour à venir de l'humanité. Oui, plus de divinité, mais "l'humanité" fatiguée des demeures enlaidies ou abandonnées toutes les jouissances des sens pour tous les hommes sans exception, tel est le système nouveau par lequel on cherche à égaler la portion souffrante de notre race, en blâmant ses yeux et séduisant son cœur, afin de l'éloigner plus sûrement des enseignements de J. C. et de son Église sur la condition présente de l'homme, et son état futur. Ce système si bas en lui-même ne laisse pas que d'être séduisant; car il érige "l'humanité" en idole. Dieu et la révélation, l'Église et l'Écriture sont mis de côté comme des sujets indifférents par cette nouvelle hérésie qui émane bien plus des passions du cœur que des égarements de l'esprit. Cette nouvelle hérésie achève de miner le protestantisme dans ses différentes formes, et s'attaque avec ardeur au catholicisme: nous avons déjà remarqué, continue l'illustre Prélat, les symptômes de ce mal dans les discours et les écrits de quelques-uns qui s'élèvent encore catholiques. Nous leur recommandons la lecture d'une brochure de notre auteur, qui a fait sensation, sous le titre original de "Remède contre la morsure de la vipère noire."

Ainsi, soit pour faciliter aux protestants la conservation de ces doctrines du christianisme auxquelles ils tiennent encore, comme étant fondamentales, soit pour avertir les catholiques de se tenir sur leur garde, l'ouvrage qui vient d'être offert au public américain ne saurait, selon nous, être trop répandu. La traduction en anglais d'un pareil ouvrage n'était pas chose facile, et pourtant elle a été faite avec goût, jugement, et fidélité.

Ces volumes prendront leur rang parmi nos premiers ouvrages de littérature, et le traducteur et les imprimeurs auront mérité les sincères remerciements et l'encouragement libéral du public catholique et littéraire.

[Nous n'avons rien à ajouter après un éloge et une recommandation partis de si haut.] N. B. On trouve aussi à vendre chez M.

continuait son impertinente revue, lorsque son œil s'arrêta sur une pauvre femme placée près de lui, et dans le fond de la voiture; un petit garçon et une petite fille se seraient contre elle, et un jeune enfant dormait sur ses genoux. Le visage de la mère, pâle, amaigri, légèrement rosé, ses yeux rouges, abattus, humblement baissés, révélaient une souffrance profonde et cachée; ses vêtements étaient honnêtes, d'une exacte propreté, mais péniblement rajustés, d'une couleur sombre et blanchi par le temps; par moment elle promenait son regard sur chacun de ses petits enfants souffreteux et débiles comme elle, puis elle retombait dans une attitude morne et désolée. Georges comprit et remarqua vaguement cette honnête et touchante pauvreté; malgré lui, l'impression railleuse de sa figure se changea en une certaine sympathie dont il ne se rendait pas compte lui-même et qu'il confondait volontiers avec une banale curiosité. Il examinait minutieusement ce petit groupe, et son imagination quelque peu poétique, se plaisait à créer tout à tour quelque drame, bien sombre, ou à composer quelque tableau sévère, avec ces tristes et attachantes figures. Les enfants enhardis par l'attention dont ils étaient l'objet, levaient leurs blondes têtes et lui souriaient comme à un ami. L'enfance est si facile à l'amitié.

Cependant le conducteur de l'omnibus, recevait le prix des places: Georges vit luire une pièce de cinq francs dans la main de la pauvre femme, et remarqua que cette monnaie était chez elle, la cause d'une bien vive

agitation; elle regardait tour à tour cette pièce et ses enfants, avec un regard mouillé de larmes. Georges attentif à tous ses mouvements, les traduisait dans son esprit avec cette imagination active et rêveuse que nous lui connaissons: "Pauvre pièce! se disait-il (et se disait-elle sans doute), si tu pouvais demeurer en mes mains, inaltérable et constante, mes pleurs se changeraient en joie, mes enfants si jeunes et déjà si misérables connaîtraient le bonheur. Ils auraient du pain tous les jours pour satisfaire leur faim! Ils auraient des vêtements chauds et solides pour se couvrir! Ils auraient du feu pour réchauffer leurs membres engourdis! Enfin ils auraient le sourire de la santé sur le front et sur les lèvres, et moi leur malheureuse mère, je serais bien heureuse rien qu'à les regarder. Pauvre et chère pièce! mon unique et dernière ressource! Tu m'abandonnes pourtant, et mes enfants demeureront à jamais dans une indécible détresse, leurs joues seront toujours pâles et livides, et leurs regards se lèveront toujours vers moi, plaintifs et souffrants, ô malheureuse mère!" Malgré la tournure élégante de ces charitables suppositions, peut-être y avait-il quelque chose de vrai; et même nous sommes forcés de dire, qu'en cette rencontre, et à sa manière, Georges avait été assez bon physionomiste. Quoi qu'il en soit, ému de ce qu'il voyait et de ce qu'il croyait deviner, lorsque son tour vint de payer sa place, cédant à une impulsion plus généreuse que réfléchie:

—Conducteur, pour quatre! dit-il, et du geste il montra le petit groupe placé près de lui.

Il ne tarda pas à se repentir de cette saillie. Tous les yeux se fixèrent sur lui, et lorsque la pauvre femme, qui n'avait ni vu ni compris ce qui se passait, voulut acquiescer ses places, c'est payé! c'est payé! lui dit-on de toute part, et en même temps des sourires malins et équivoques errèrent sur toutes les figures. (J'avais oublié de dire que, sous les dehors de la misère, cette femme paraissait encore jeune et belle.) A son tour, Georges fut décontenancé, malgré son rare aplomb. Évidemment, il venait de faire une bonne action, sans autre motif qu'un secret et louable inclination de cœur vers une pitié trop naturelle et d'ordinaire trop étouffée; mais faites entendre cela à tout ce monde d'esprits fins, rieurs, malins, grivois, grossiers, qui composent tout public si mince qu'il soit! Aussi parmi tous ceux qui se trouvaient dans cette voiture, pas un, je le parie, qui ne se crût en droit de supposer que notre jeune homme pensait à rien moins qu'à faire une louable action. Georges comprit aussitôt toute la pantomime qui se jouait autour de lui, et son amour propre se trouva singulièrement froissé; avait-il donc l'air si peu distingué, qu'on pût le supposer capable de placer ses sentiments en si bas lieu! Son extérieur, ses manières, la coupe même de ses habits, tout son être visible enfin ne protestait-il pas contre une aussi sottise supposition? Mais bas! les hommes sont ainsi faits.

—O! trois et quatre fois lourdauds et butors! se disait-il en lui-même, me prennent-ils pour un garçon boiffeur ou pour un commis

aux nouveautés? Croient-ils pas vraiment que j'en sois encore à aller sobriquer par les rues, comme un philosophe de collège frais émoulu! Ces Parisiens se croient toujours au Vaudeville! Parbleu, je leur conseille de rire, ils ont bien deviné assurément! Voilà le monde! Faites bien, il pense mal; notre société est tellement corrompue qu'elle n'a plus que l'instinct du vice; dans un cercle d'amis, de parents, de frères, de sœurs, je puis, quo par l'un ou par l'autre, il n'y a pas une âme, si pur, si honnête qu'elle paraisse, qui ne soit soupçonnée et flétrie. Voyez-les, ils rient encore les crânes épais! et cette malheureuse femme qui rougit comme une sottise! Mais aussi qu'allais-je me mêler de ses affaires? Après tout, une misérable n'a ni cet air, ni cette mise, et n'a pas surtout de pièces de cinq francs pour payer un omnibus! Ces petits enfants sont tous très propres, un peu pâles, il est vrai, mais s'ils relèvent de maladie, qu'y a-t-il d'étonnant? Décidément, Georges, mon ami, te as le cœur trop bon, cela te fera du tort infailliblement, par le temps qui court.

La-dessus, il tourna impitoyablement le dos à cette femme qui l'intéressait si profondément et y avait quelques instants, son visage prit un air dur et fier, il toisa son monde avec une énergie qui fit baisser les yeux aux plus railleurs, s'efforçant ainsi de reprendre sa supériorité. En ce moment la voiture arrivait à la station où les places de correspondance devaient s'échanger contre des places pour l'intérieur de la ville. Georges pensait se trouver encore avec sa protégée, lorsqu'il

la vit passer devant lui, tenant ses enfants par la main; elle le salua avec timidité, comme une personne débile et souffrante; elle s'achemina vers la barrière, s'y arrêta, cherchant de ses yeux une voiture de place; comme il n'y en avait pas, elle attendit.

—Je surnais ce qu'il en est! se dit Georges avec une impatiente curiosité, et, sans plus réfléchir, il la suivit. A dire le vrai, nous ne savons trop comment justifier cette nouvelle démarche de Georges, nous la trouvons même assez ridicule et fort peu dans le caractère de notre héros. Sans doute il était piqué des railleuses suppositions dont il avait été l'objet, et pour avoir été contraint d'étouffer sa sensibilité éveillée, peut-être renaisait-elle en lui et plus vive et plus forte, irrésistible! peut-être aussi n'était-ce que pure curiosité; après la femme, on ne sait pas combien l'homme est curieux!

Ce ne fut pas sans quelque embarras qu'il aborda cette femme inconnue; Georges n'était pas timide, cependant; mais c'est que la pauvreté a parfois son prestige comme la grandeur!

—Ma bonne dame, lui dit-il enfin, vous ne pouvez attendre une voiture?... —Oui, Monsieur!

—Pourtquoi n'avez-vous pas repris l'omnibus? Vous aurais-je contrarié? ce n'était pas mon intention.

—Oh! non, Monsieur, vous ne vous êtes point mépris, je suis une bien malheureuse femme, et vous avez été trop bon.



Sodior un fort joli volume in 18, intitulé : PAROISSIENS DES PETITS ENFANS PIeux. Ce livre contient les prières du matin et du soir, la Messe et les vêpres du dimanche, et diverses autres prières. Il est orné de six gravures, et il porte l'approbation de l'Évêque de Montréal.

LA ST. JEAN BAPTISTE.—Nous apprenons par la Minerve que la fête nationale doit se célébrer avec toute la magnificence possible, cette année. Pour des motifs fondés en convenance, la procession qui avait coutume de se former dans la rue St. Denis, pour se rendre à l'église paroissiale, s'organisera dans la rue Craig, pour delà, déployer ses pompes dans les faubourgs St. Antoine et St. Joseph. Après la messe, elle se rendra, comme d'ordinaire, sur la place de la cathédrale où elle se débandera.—A la demande de la Société de St. Vincent, le montant de la quête qui sera faite dans l'église, lundi, sera appliqué au soulagement des incendiés (pauvres) du faubourg St. Anne. Par un sentiment exquis d'égards et de sympathie pour le sort que l'incendie vient de faire à un si grand nombre de ses victimes, il n'y aura pas de banquet d'ordre autorisé par le Comité de l'Association St. Jean Baptiste. Mais un certain nombre de ses membres se proposent de faire un pique-nique vers 6 heures du soir, au nouvel hôtel de M. Compain, à Monkland. Pour rendre le parti de plaisir accessible à un plus grand nombre, le prix de souscription ne serait que de 2s. 6d. ou 3s. 9d.

Il est question de convoquer une assemblée publique pour aviser aux moyens de secourir les infortunés qui ont été réduits à une si déplorable détresse par l'incendie de Griffintown. Nous sommes persuadé que la religion stimulera, par l'organe de ses Ministres, ces beaux mouvements de charité. Quelque soit le mode que l'on juge le plus expédient d'adopter, toujours est-il que l'on doit faire diligence.

Diocèse de Bytown.

Une lettre de Bytown, qui ne nous a été remise que plusieurs jours après sa date, contient quelques nouvelles que nous sommes heureux d'insérer :—

1. La procession de la Fête-Dieu, nous dit le correspondant, s'est faite avec toute la pompe et la tranquillité possibles... On avait voulu faire craindre quelques insultes de la part de certains sectaires assez fanatiques; mais ce n'était qu'une crainte mal fondée.

2. Lundi, le 3 juin, eut lieu une autre fête joyeuse et paisible. Les Sœurs Grises, dignes filles de la communauté de Montréal, depuis leur arrivée à Bytown, le 17 février 1845, habitaient une pauvre et petite maison en bois qui n'était pas même leur propriété. Ce local, depuis déjà longtemps était devenu trop resserré, et par suite, les religieuses souffraient de graves incommodités.

Mais la Providence a bien voulu pourvoir à un autre ordre de chose. A son instigation, sans doute, le Bureau des Officiers de l'Ordonnance, avec la générosité et la noblesse de sentiments qui caractérisent ces Messieurs, leur donna un magnifique et spacieux terrain.

Le trente-un mai, 1849, avait eu lieu la bénédiction solennelle de la première pierre d'un hôpital de larges dimensions, sur ce même terrain.

Tout le monde a été agréablement surpris qu'à cette même heureuse époque, cette année, 1850, la maison ait été habitable et prête à recevoir la bénédiction... Une pluie battante avait fait remettre la fête au 3 juin. Ce jour-là, une foule considérable de bannières déployées, le clergé en tête, se rendit avec pompe à l'ancienne résidence des religieuses. Il n'en coûta pas peu à celles-ci de faire leurs adieux à cette pauvre mais paisible demeure où tant d'heures heureuses s'étaient écoulées pour elles, à ce lieu où le grain de science avait pris racine pour devenir, ce peu de temps et comme par enchantement, un grand arbre, où des milliers d'oisieux venaient déjà se reposer avec tant de bonheur et de cris d'allégresse.—Le spectacle de cette intéressante communauté,

conduite processionnellement à sa nouvelle résidence, fut vraiment intéressant. On ne pouvait se défendre contre une émotion d'attendrissement en voyant ces religieuses accompagnées des longues files de leurs orphelins, de leurs infirmes, et surtout de leurs nombreuses élèves, pensionnaires et externes, dont le costume se mariait très bien avec la verdure si riante d'un gazon nouvellement né.

Le nouvel hôpital de Bytown se compose de deux corps de logis, à 4 étages, qui se joignent à angle droit et offrent la forme d'une équerre. Chacun des côtés est borné de l'angle à 100 pieds de long. La largeur de l'édifice est de 45 pieds.

(Pour les Melanges Religieux.)

M. L'ÉDITEUR, Votre feuille d'hier vient de m'apprendre que l'absence d'un prêtre dans mon tableau du typhus était un sujet de remarques. De plus, vous exprimez le désir que je réponde moi-même à la question qui vous a été adressée. Pour me rendre à votre interpellation, je me hâte de donner la courte explication que voici :—

Je déclare d'abord que la responsabilité de l'absence incriminée n'y appartient à moi seul. Je savais que neuf prêtres, dont cinq du Séminaire de St. Sulpice, avaient sacrifié leur vie en portant les secours de leur ministère aux malades. Je savais que les membres de toutes les Congrégations de Prêtres du diocèse, et même quelques Jésuites de New-York et un Dominicain de l'Ohio, et enfin que grand nombre de Curés et autres Prêtres avaient volé au secours des Pasteurs de la ville. Il ne m'était pas possible de faire justice à toutes ces catégories d'Écclésiastiques, vu que les règles de l'art ne me permettaient pas de grouper tant de personnages dans un cadre aussi étroit. L'Évêque du Diocèse, qui avait exposé tant de fois sa vie et que le typhus contracté aux abris avait conduit aux portes du tombeau, m'a semblé pouvoir représenter tout le corps à la tête duquel il s'était montré si admirable de dévouement. Voilà pourquoi je me suis contenté de peindre dans mon tableau un évêque administrant les derniers sacrements aux mourants.

THEOPH. HAMEL.

Montréal, 19 juin, 1850.

[Nous espérons que l'explication qu'on vient de lire suffira pour calmer la surprise de "Reconnaissance" et des autres. Peut-être nous est-il permis d'ajouter que, sans doute, il serait fâcheux de manquer de reconnaissance envers les cinq prêtres auxquels "Reconnaissance" fait allusion et les quatre autres dont le souvenir lui est échappé. Mais le tableau du typhus n'a pas pour but de payer un tribut de gratitude à qui que ce soit sur la terre. C'est tout simplement un souvenir de la protection attribuée à la Mère de Dieu, contre un fléau épouvantable. Aussi sommes-nous surpris de cette expression de Reconnaissance : "Si le public y est pour quelque chose." Le public est trop religieux pour ne pas trouver ces mots là un peu étranges.]

Citations de Journaux.

(Du Courrier des E. U.)

INCENDIÉS.—Les alarmes de feu ont été, depuis trois jours, d'une fréquence que l'on a peine à s'expliquer dans cette saison de l'année. Le plus considérable de ces sinistres a éclaté samedi, entre 4 et 5 heures du matin, dans West street, dans les magasins d'inspection des p.asses et perlasses. Il s'y trouvait en ce moment plus de 5,000 barils de marchandises, dont une partie a pu être sauvée, plus ou moins avariée. Le bâtiment que couvrait une façade de plus de 200 pieds, a considérablement souffert.

Quelques heures auparavant, les flammes avaient consumé en partie la maison N. 390 de Broadway, entre White et Walker street, occupée par un marchand d'oiseaux. Il y a eu encore, ainsi que nous l'avons dit, plusieurs autres sinistres, spécialement dans la nuit de samedi à dimanche, mais nous n'avons pas appris qu'aucun ait entraîné des pertes considérables.

(De la Minerve.)

EXPÉDITION DE CUBA.—Toutes les rumeurs belliqueuses sont à peu près démenties. Le héros de Cardenas, le géneral Lopez est arrêté à la Nouvelle Orléans, et les autorités Américaines ont déclaré officiellement qu'il n'existe aucun danger de rupture avec les autorités Espagnoles.

(Du Montreal Gazette.)

Nous regrettons de voir devenir de plus en plus fréquent l'usage des pétards, dans les rues et les faubourgs de la cité, en dépit de la taxe onéreuse que paient nos concitoyens pour soutenir une nombreuse police. Nous sommes persuadés que ce corps sera attentif à son devoir à cet égard et qu'il mettra un terme à l'inconvénient dont nous nous plaignons. Nous terminons ces courtes remarques par la citation d'un exemple qui y a rapport, comme preuve d'une des funestes conséquences du fait que nous avons signalé. "Une petite fille, âgée d'environ cinq ans, enfant de M. Levi Goodnow, de Charleston, revint, vendredi dernier, de l'école à la maison de ses parents, lorsqu'un paquet de ces malencontreux projectiles fut négligemment lancé sur elle par la main d'un jeune homme. Ses vêtements prirent feu par l'explosion des pétards, et elle fut atteinte de brûlures tellement sévères qu'elle en mourut dimanche."

(Du Canadien.)

L'INFLUENCE MESMÉRIQUE ET SIR JOHN FRANKLIN.—Nous trouvons dans le Flying Post d'Exeter du 16 mai, apporté par l'Asia, l'article suivant comme reproduit du Morning Chronicle de Londres : nous le reproduisons à notre tour sous toutes réserves, laissant à chacun à en penser ce qu'il voudra :

"Nous avons reçu d'un correspondant, communication des circonstances extr ordinaires qui suivent comme se rattachant à l'arrivée à Peterhead, le 3 courant, du balancier Hamilton Ross, qui a effectué son retour à une époque moins avancée de la saison qu'il n'y en avait jamais eu d'exemple jusqu'ici. Il a fait le voyage, aller et revenir, en deux mois et trois jours, le plus prompt voyage qui ait jamais été fait, et il apporte 153 tonneaux de graisse. Cet événement remarquable avait été clairement et positivement annoncé par un jeune homme sous l'influence mesmérise, à Peterhead. Il prédit il y a quelque temps, en présence d'un nombreux auditoire, que le Hamilton Ross serait le premier bâtiment de retour, qu'il arriverait le 5 mai avec 14,000 veaux-marins (environ 150 tonneaux). On demanda au jeune homme ce qu'il voyait à bord du Hamilton Ross pendant qu'il parlait; il répondit qu'il voyait le capitaine et le docteur dans la cabine, penchés sur le second, qui s'était blessé à la main; chose qui a été vérifiée comme ayant eu lieu précisément à la date indiquée. Le jeune homme a dit en même temps que sir John Franklin était bien portant, mais qu'il paraissait maigre, et qu'il reviendrait sain et sauf. Notre correspondant ajoute que ces circonstances ont mis les habitants de Peterhead dans le plus grand émoi."

HOCURRA POUR LE CANADA.—A un concours de labourage ouvert à Albany, au commencement de cette semaine, (la précédente) aux laborants de la Nouvelle-Angleterre, des Etats de New-York, New-Jersey et Michigan, et du Canada, sous la direction du comité exécutif de la société d'agriculture de l'Etat de New-York, et qui devait durer toute la semaine, le premier prix du premier jour a été remporté par une charrue canadienne, faite par M. Alexander Fleck de Montréal, sur le modèle déposé de Wilkie, et conduite par un laboureur canadien, M. Mathew Hutchinson. Douze charrues ont concouru pour ce prix.

LE PUITS FATAL.—Vendredi dernier (14) vers midi, deux jeunes gens de Saint-Roch, l'un nommé Andry, l'autre Gagnon, employés à la corderie de M. Henderson à Beauport, s'amusant, après leur dîner, au près d'un puits que l'on venait de nettoyer et qui ne contenait qu'environ trois pieds d'eau. L'un d'eux, s'étant fait descendre dans un seau, fut asphyxié par le gaz acide carbonique au fond du puits; l'autre, étant allé à son secours fut également asphyxié; et un ouvrier Irlandais qui passait par-là, étant descendu lui trou-

n'ayant pas en la force de le lever. Mais... et elle hésitait à poursuivre.

— Dites-moi tout, continuez.

— Depuis huit jours donc, notre propriétaire m'avait signifié de le payer ou de quitter sa maison. Je ne pus le satisfaire, et aujourd'hui il fallut partir en lui abandonnant les lieux lités qui nous restaient. Dieu me donna la force d'atteindre l'omnibus, et la bonne pensée d'aller à l'Hôtel-Dieu, voir mon pauvre mari, et lui demander conseil, car c'est un homme si sage! Je me suis donc mise en route, ne sachant si je le retrouverais encore, s'il me serait donné de le revoir! Cette pensée me déchirait le cœur! enfin, n'ayant plus la force de le faire un pas, j'attends un fiacre pour aller jusque-là.

— Et cette pièce de cinq francs, c'est tout ce que vous possédez?

— Tout, Monsieur! Oh! je me reproche bien de faire tort à mes enfants, en prenant cette voiture!

Comme elle parlait, un fiacre vint stationner. Georges lui fit signe, et sans savoir au juste ce qu'il faisait, il y fit monter cette femme et ses trois enfants, et monta avec elle. — à l'Hôtel-Dieu! dit-il.

A continuer. ADOLPHE ARCHER.

—Le Gaspé Gazette dit que si M. Hamilton, avocat de Carlisle, se porte candidat pour la représentation du comté de Gaspé, devienne vacante par la retraite de M. Cuthbert, il y sera élu.

sième pour secourir les deux premiers, ent le même sort. Tout les trois ont été retirés morts du puits et transportés à Saint-Roch dans l'après-midi.

On prétend que cela ne fait pas moins de quatorze personnes qui à différentes époques ont péri de la même manière dans ce puits fatal ou dans un autre à-peu-près au même endroit. Une personne âgée nous dit avoir vu passer à la fois sept corps qui en avaient été retirés, et parmi lesquels étoient celui du père de notre respectable concitoyen M. Charles Languevin, celui d'un nommé Rodrigue, nu de ses employés, et celui d'un nommé Savard à qui la terre appartenait alors. Parmi les victimes plus récentes nous nous rappelons un fils du commandant Julien, de la marine royale, assistant-capitaine du port de Québec.

ENCORE UNE CATASTROPHE SUR LE LAC ERIE. 260 PERSONNES PERIES.—Une dépêche télégraphique de Buffalo dit qu'avant-hier matin le vapeur Griffith, se rendant de Buffalo à Toledo, prit feu à une vingtaine de milles au-dessous de Cleveland, et brûla jusqu'à flammes. Le second, qui a gagné terre à la nage, dit que sur deux ou trois cents personnes qui se trouvaient à bord, trente seulement ont pu se sauver à la nage comme lui. Les Jemiers rapports font monter le nombre des victimes à deux cent soixante. De ce nombre sont le capitaine, sa femme et son enfant; M. Franion Heath, de New-York, sa femme et ses quatre enfants, et M. Horace Palmer, opérateur au bureau du télégraphe à Toledo.

Nouvelles et Faits Divers.

—Un homme du district de Gaspé du nom de Picard, après avoir mangé une quantité de pois secs excédant une pinte, et bu de l'eau a succombé aux suites de cette abondante collation; le verdict du coronaire a été: "mort de suffocation produite par une quantité immodérée de pois."

—Jean Le fontillier, écuyer, de Gaspé a acquis la propriété de la Seigneurie de Mont Louis, au décret du sheriff de Gaspé.

—On parle beaucoup d'un projet de loi qui va être soumis, par le Gouvernement français à l'examen du conseil d'Etat, et qui aurait pour but l'établissement, en Algérie, d'une colonie agricole, composée des enfants trouvés et des orphelins pauvres. On transporterait dans cette colonie ceux des enfants qui auraient l'âge de dix ans, âge auquel, aux termes d'un décret du 19 janvier 1811, ils doivent cesser d'être à la charge des hospices, et lorsqu'ils auraient atteint 21 ans on leur ferait une concession de terres, avec les outils, et le bétail nécessaires pour pouvoir se livrer à la culture. A l'appui de ce projet, le gouvernement a exposé deux faits effrayants qui méritent d'être signalés. Le nombre des enfants trouvés fournis en ce moment, un cinquième de la population totale, ou environ 700,000 individus pour toute la France; il fournit un dixième de la population du département de la Seine, ou environ 150,000 individus. Parmi ces infortunés, les garçons fournissent 15 p. 0/0 de la population des bagues et 13 p. 0/0 de celle des maisons centrales. Les filles se corrompent à peu près dans la même proportion!

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL.

Toronto, 14 Juin, 1850.

ORDRE GENERAL. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général faire les nominations suivantes dans la Milice de cette Province, savoir :

REGIMENT DE VAUDREUIL. Deuxième Bataillon.

Pour être Enseignes : Paul Water, Gentilhomme. Michel Guindon, " "

REGIMENT DE CHAMBLY. Premier Bataillon.

Pour être Capitaine : Lieutenant Alexis Paré, vice Goyette, qui se retire.

Pour être Lieutenant : Enseigne Etienne Monjeau, vice Paré, promu.

Pour être Enseigne : Ambroise Massé, Gentilhomme, vice Monjeau, promu.

Deuxième Bataillon.

Pour être Lieutenant-Colonel : Major Jos. F. Allard, vice Yule, démis.

Troisième Bataillon.

Pour être Capitaine : Lieutenant Ambroise Bourgeois.

Pour être Lieutenant : Enseigne Virg. Titou, " "

" " Edouard Bourgeois.

Pour être Enseignes : George F. Marchand, Gentilhomme, Edward McDonald, J. B. Plante.

REGIMENT DU NICOLET. Troisième Bataillon.

Pour être Lieutenant-Colonel : Major Louis Landry, vice Beaubien, transféré.

REGIMENT DES DEUX-MONTAGNES. Cinquième Bataillon.

Pour être Capitaine : Lieutenant et Adjudant Oscar Barcelo, vice Bourke, qui se retire.

Pour être Lieutenant : Enseigne Félix Biroleau, vice Barcelo, promu.

Pour être Enseigne : Sergent Isidore Biroleau, vice Biroleau promu.

REGIMENT DE ST. HYACINTHE. Quatrième Bataillon.

Pour être Lieutenant : Enseigne Joseph Tessier, jr., vice Consigny nommé Chirurgien ;

Pour être Enseigne : Sergent Abraham Papineau, vice Tessier, promu Pour être Chirurgien ; A. L. P. Consigny, Ecuyer, M. D. Sixième Bataillon. Pour être Lieutenant-Colonel : Major Timothée Brodeur, vice Casault, dé-cédé. REGIMENT DE MONTREAL. Quatorzième Bataillon. Pour être Enseigne : Hyacinthe Paquin, vice Payment, promu.

DÉCÈS.

A Borthier, district de Montréal, le 8 ult. après une maladie de plusieurs années, supportée avec patience et résignation, Amable Cazabon Dostaler Ec. Capitaine de Milice du lieu à l'âge de 80 ans, 3 mois. En cette ville, le 19 courant, à l'Hôtel de M. Germain Loblanc, M. Joseph Paradis, après une courte et douloureuse maladie, qu'il a soufferte avec la résignation du vrai chrétien. —Le même jour, M. Germain Lefèvre, âgé de 85 ans. —Le 17, M. Archange Keller, âgé de 63 ans. —A St. Pie, le 17, Louis-Joseph-Éliez, âgé de 8 mois, enfant du Dr. Banly.

BAZAR!

LE BAZAR, sous le patronage des Dames de la Charité, pour le soutien de l'Asile des Orphelins des Récollets et du faubourg St. Laurent, sous la direction de Mesdames Chalifoux et St. Louis, aura lieu, MERCREDI, le 3 juillet prochain. Les personnes charitables qui ont promis d'y coopérer, et qui ont quelques objets à donner pour ce BAZAR, sont priées de les remettre à M<sup>me</sup>. Chalifoux, asile des Récollets, ou à M<sup>me</sup>. St. Louis, asile de S. C. St. Laurent. Par ordre de la PRÉSIDENTE. Montréal, le 21 juin 1850.

AVIS.

MESSEURS les Curés trouveront à vendre à l'Imprimerie des Melanges, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VISITE DES ÉVÊQUES. Ce petit opuscule sera du plus grand avantage à tous les fidèles en général. Ceux qui auront l'avantage de recevoir la visite épiscopale dans leur paroisse, seront donc bien de se la procurer pour leur propre utilité. Pour cela nous aurons soin d'en envoyer un certain nombre dans toutes les paroisses qui recevront la visite cette année. Le prix en est de deux chapels la douzaine et de six sols par exemplaire. C'est une bien faible somme pour un joli livret de 64 pages. Jos. RIVET.

CIRCULAIRE.

Le Soussigné à l'honneur d'informer le public et en particulier les MM. du Clergé, les Commissaires d'Écoles et les Instituteurs, que l'encouragement qu'il a reçu, et pour lequel il offre ses plus sincères remerciements, l'a mis en état d'imprimer tous les LIVRES pour les écoles élémentaires et autres qui peuvent être publiés avec avantage en ce pays, et que l'on serait obligé d'importer de l'étranger sans le patriotique encouragement qu'on lui a accordé depuis son début dans cette branche d'industrie. Il a maintenant en main, un assortiment très-considérable de LIVRES et FOURNITURES d'ÉCOLE, ainsi qu'un grand nombre de PETITS LIVRES et IMAGES propres à être donnés en prix aux examens.

— AUSSI : —

Une grande quantité de différents objets qui se rattachent à la Librairie, et trop long à énumérer ici qu'il vendra aux prix les plus réduits.

J. BTE. ROLLAND. No. 24, rue St. Vincent.

Montréal, le 18 juin 1850.

ATTENTION!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSIERAYE. DÉDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur-Libraire, rue St. Vincent.—Prix : 2 sch. Montréal, le 7 juin 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérançe et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

C. CATELLI.

Rue Notre Dame, près de Bonsecours. Montréal, le 4 juin 1850.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT reçus et propres à être donnés en prix ou à former la base d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont soigneusement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations. PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

— AUSSI : —

Un choix très varié de Livres de PRÊTRES avec reliures or et autres.

On prend en paiement des DÉBENTURES. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. } 21 mai 1850.

IMAGES NOUVELLES.

REDUCTION DE PRIX. LES Soussignés viennent de recevoir, de France 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grandeurs et qualités, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/0 les 100 feuilles. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. } 21 mai 1850.

— AUSSI : —

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS, Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS. A LA VENDRE E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. } 21 mai 1850.

LES Maçons de la Paroisse de St. Hermas recevront des soumissions pour les réparations de l'Église Paroissiale, jusqu'au 17 JUIN prochain. Pour Plans et Devis, s'adresser au Presbytère. P. POULIN, Prév. Montréal, le 3 mai 1850.

L'accent de sa voix était trop naturel et trop vrai pour qu'on en pût douter.

— Mais alors, vous eussiez peut-être mieux fait de reprendre l'omnibus, répéta Georges?

— Je ne le puis pas, Monsieur, l'omnibus ne va pas jusqu'ou j'ai vais moi-même, et j'ai bien peu de force.

— Êtes-vous malade, lui demanda Georges avec intérêt?

— Depuis plusieurs semaines je ne me levais pas, et aujourd'hui j'ai été forcée de... de sortir.

— Mais, si vous êtes malade, ce n'est pas prudent de s'en aller ainsi un enfant sur les bras.

— J'ai été forcée répéta-t-elle à demi-voix. Ici, il y eut une pause; Georges se trouvait assez embarrassé de sa personne; ces rencontres lui étaient peu familières, et il ne savait trop comment exprimer convenablement l'intérêt qu'il éprouvait; il esquivait d'humilier par des offres qui lui semblaient mesquines; d'autre part, il ne voulait pas se trop avancer, car, après tout, il ne fallait pas beaucoup se fier aux apparences.

— Vos enfants n'ont pas l'air d'une forte santé, reprit-il.

— C'est qu'ils ont eu bien à souffrir, répondit-elle, et Dieu sait ce qu'ils souffriront encore!

— Mais enfin, qu'allez-vous faire ainsi par la ville, malade comme vous l'êtes, avec des enfants qui ne sont pas mieux?

— Oh! Monsieur, c'est une histoire aussi pénible à entendre qu'à conter, je craindrais d'abuser de votre patience et de votre temps.

— Ecoutez, lui dit Georges, si vous avez besoin de quelque assistance, je suis disposé à vous la prêter; voyez donc si vous pouvez me faire connaître votre position.

Il y eut un moment de silence; la curiosité de Georges redoubla; les répliquances de cette femme à parler et à s'ouvrir firent sur lui une impression de plus en plus favorable.

— Eh bien! Monsieur, reprit en soupirant la pauvre femme, nous vivions difficilement et à grand-peine mon mari, ces trois enfants et moi, lorsque la santé du cher homme déclina de jour en jour, il s'en alla de la poitrine; n'ayant pas d'autre ressource que sa journée, il s'efforça de remplir sa tâche malgré ses douleurs et sa faiblesse; mais de la sorte il s'est épuisé tellement, qu'un jour il lui fut impossible de se lever, il se leva cependant, mais ses jambes ne le purent soutenir. Quand il se vit cloué dans son lit: Catherine, me dit-il: Dieu te demande un sacrifice! (Il semblait que ce n'en fut pas un pour lui) Qu'est-ce donc, lui dis-je, toute inquiète! Ma maladie, reprit-il, va emporter nos dernières ressources, bientôt nos enfants n'auront plus de pain; fais-moi porter à l'hôpital! Et comme je pleurnais sans pouvoir répondre, il ajouta: il n'y a de déshonneur que pour ceux que les vices y conduisent; pour moi je remercie Dieu de m'accorder cet asile qui nous sera une ressource à tous. Il fallut bien nous séparer, Monsieur, nos enfants seraient morts de faim! Depuis ce moment, ma tête, et brisée moi-même, je n'ai pu le revoir,



NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.  
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE  
**SUR LA VIE**  
DE  
LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.  
CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.  
BUREAU 26 CORNHILL, LONDRES.  
17 GRANDE RUE ST. JACQUES,  
MONTREAL.

**BUREAU LOCAL.**  
BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT.  
A. LAROCQUE, ECR., E. R. FABRE, ECR.  
H. L. ROUTH, ECR., W. LUNN, ECR.  
MEDECINS CONSULTANS.  
F. T. BADGLEY, ECR., M. D.  
H. PELTIER, ECR., M. D.  
F. R. STARRECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.  
Voici quelques-uns des avantages particuliers que cette société a assurés :  
1°. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'un payer les primes annuelles.  
2°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes. Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.  
3°. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen des annués.  
4°. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée — et cela au choix que pourra faire connaître l'assuré. L'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé — et de là tous les ans.  
5°. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas primée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.  
6°. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du Nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émises de suite.  
Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.  
On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans rétrocession ailleurs.  
On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.  
Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY  
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE,  
**Sur la Vie.**  
CAPITAL, £500,000 STERLING.  
LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET  
KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.  
BUREAU PRINCIPAL, RUE ST. GEORGE.  
MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.  
CANADA.  
BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N°. 49, MONTREAL.  
DIRECTEURS.  
L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.  
L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.  
ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.  
CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.  
L'HONORABLE J. MCCORD.  
L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.  
B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.  
GEORGE W. CAMPBELL, M. D.,  
Agent Médical.  
JOHN ROSE, Q. C.,  
Agent Légal.  
ALEXANDER DAVIDSON PARKER,  
Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par avance ses fondateurs. Le nombre de ceux qui, au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.  
LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE  
Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.  
Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.  
LES PROGRES DE LA COMPAGNIE  
Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.  
PARTAGE DES PROFITS.  
Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.  
Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.  
On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.  
A. DAVIDSON PARKER,  
Directeur pour le Canada.

**SOURCES DE PROVIDENCE.**  
M. ST. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.  
Le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
SUR LA  
**VIE DU CANADA.**  
(Canada Life Insurance Company.)  
INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.  
CAPITAL — £50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.  
HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.  
JOHN YOUNG, ECR., Vice-PRÉSIDENT.  
Et Dix-huit Directeurs.  
THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.  
Bureau, Local, Montréal.  
L'HON. JOSEPH BORRET, Président.  
JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-PRÉSIDENT.  
Directeurs.  
WILLIAM WOKMAN, ECR.  
WILLIAM LYMAN, ECR.  
G. E. CARTIER, ECR., M. P. P.  
HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.  
Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.  
Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Québec.—Agent.—H. W. WELCH, ECR.  
Arbitre Médical.—Le DR. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.  
Sorel.—R. Harrower, ECR. Melborne.—Thos. Tait, ECR.  
St. Andrews.—Frank Farish, ECR. St. Hyacinthe.—Boucher de Rich, ECR. La Buière, ECR.  
St. John's.—Charles Pierce, Trois-Rivières.—John Robertson, ECR.  
Huntingdon.—R. B. Sarmerville, ECR. Hawkesbury.—Georges Hamilton, ECR.  
Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR.  
Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.  
En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains; ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'application de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.  
Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de rémi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 4	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en les comparant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer au Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.  
Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge :

AGE A ATTENDRE.

Age au moment de la signature.	50	55	60	65
20	2 14 2	2 5 7	1 19 10	1 16
25	3 0 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écrivain, des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.  
Montréal, le 5 mars 1850.

**LE MOIS DE MAI.**  
Le Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, d'UN ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici au Canada, et ne se vend que le même prix.  
J.-BTE. ROLLAND.  
N°. 24, rue St. Vincent.  
Montréal, 19 avril 1850.

**MOIS DE MARIÉ.**  
NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.  
Prix 75. 6d. la douzaine.  
A vendre chez  
Montréal, E. R. FABRE et Cie.  
2 Avril 1850. Rue St. Vincent N. 8.

**EAU PLANTAGÈNE.**  
LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'honneur de M. Jos BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGÈNE où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.  
CHARLES LAROCQUE Agent.  
Montréal, 26 octobre 1849.

DE LA BONNE ET DE LA MAUVAISE  
**CHAUX.**

PERMETTEZ-MOI donc de faire quelques observations sur ce sujet, afin de rendre service aux personnes qui achètent de la chaux. Il se vend de la bonne et de la mauvaise chaux, et comme tout le monde n'est pas juge de la qualité de cet article, je crois qu'il est de l'intérêt public de publier les présents renseignements.  
Voilà trente ans que je fabrique de la chaux, de sorte que je suis connaisseur. Il se fait de la chaux de sept différentes sortes de pierre. La meilleure pierre pour la chaux est la pierre noire; la seconde est la pierre bâtarde et la troisième la pierre bleue. Ces trois sortes de pierre font de la chaux jaune et à grain fin. L'exécution de la pierre bleue la chaux est un peu plus blanche. Je recommande-rais à tous les propriétaires ces trois qualités de chaux s'ils veulent avoir de l'ouvrage solide.  
Ces sortes de chaux, employées avec du sable de grève forment une liaison dans la maçonnerie et tendent le mortier dur comme la pierre.  
Employées pour les enduits, ces sortes de chaux font un mortier qui s'attache à la latte et qui ne tombe jamais. Ceux qui font bâtir en briques ne devraient jamais employer d'autres chaux. Pour que la maçonnerie de la brique soit bonne, elle a besoin d'un mortier qui durisse à l'eau, car s'il en est autrement, les joints se détruisent, l'eau entre et cela fait pourrir la brique.  
Je fais de la chaux de toutes sortes à la demande des entrepreneurs, et il arrive très souvent qu'ils me demandent de la chaux de pierre grise. Je leur réponds, mais vous ne savez donc pas que cette chaux ne peut faire de bon mortier; que ce mortier n'a pas de liaison; que je l'ai éprouvé moi-même dans mes fours à chaux, et qu'assurément qu'il est chauffé, il se détruit, et se réduit en cendres, qu'à l'inverse, la chaux de pierre noire ainsi que celle de pierre bâtarde et de pierre bleue résistent au feu et à l'eau.  
Les entrepreneurs ne répondent qu'ils savent bien que la chaux de pierre noire est la meilleure; mais ils ajoutent qu'elle ne leur est pas profitable comme la chaux de pierre grise; que cette dernière chaux est plus blanche et qu'elle permet de mettre beaucoup plus de sable dans le mortier; et que, par conséquent, elle leur fait beaucoup plus de profit et que la maçonnerie est moins longtemps, ce qui lui donne l'avantage de rebâtir plus souvent.  
Je rencontrai un maître maçon dans le mois d'octobre dernier, et il me demanda si j'avais de la chaux à vendre. C'était pour son propre usage. Je lui dis que j'en avais et que j'allais lui en envoyer de la chaux de pierre grise. Ah! pour le coup, il me dit qu'il n'en voulait pas, mais qu'il lui fallait de la chaux de pierre noire.  
Je m'aperçus que cet homme savait distinguer la bonne d'avec la mauvaise chaux et lui demandai pourquoi il ne prenait pas de la chaux de pierre grise vu qu'elle était plus blanche que l'autre. Je sais bien, dit-il, qu'elle est plus blanche; mais pour moi je ne veux pas, car elle fait un mortier qui ne dure pas, qui n'a pas de liaison ni de force; je veux de la chaux de pierre noire.  
Je lui demandai encore pourquoi les entrepreneurs ne se servaient pas de la chaux de pierre noire? Il me dit qu'ils préféreraient la chaux de pierre grise parce qu'il n'est pas nécessaire de la couler pour faire des enduits propres, et qu'au contraire il faut couler la chaux de pierre noire ce qui augmente les frais de sa mise en usage.  
Comme on peut le voir par ces détails ci-dessus, la chaux de pierre noire, celle de pierre bâtarde, et la chaux de pierre bleue sont jaunes et ont le grain fin; la chaux de pierre grise est blanche et a le grain gros.  
Autrefois, on prenait plus de soins pour la composition des mortiers, et les bâtisses étaient bien meilleures. Voyez l'ancien Palais de Justice; il a passé au feu et à l'eau, et les murs sont encore excellents. J'ai cru qu'il était de mon devoir d'informer la publicité et surtout les personnes qui font construire des maisons.  
M. A. Laberge, George Côté, W. Mills, M. Lebert, M. Fortin, M. Dufresne et M. Jos. Chabonneau maçons, plâtriers, ou fabricants de chaux et ainsi que M. L'Africain, maîtres-maçons, sont du même avis que moi.  
J'ai l'honneur d'être  
Votre Serviteur  
J. GERVAIS.

**AUX ÉMIGRANTS A CHICAGO.**  
LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feront bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo. Elles verront qu'il est plus avantageux de prendre passage à Montréal que pour jusqu'à Buffalo; car, quand elles ont payé le pas sage jusqu'à Chicago, on les fait souvent attendre deux jours pour le vaisseau qui leur est destiné. De manière que leur voyage est retardé et leurs dépenses augmentées par leur résidence forcée à Buffalo. Si elles arrivaient à Buffalo sans engagement, elles seraient libres de prendre le premier vaisseau venu pour les conduire à leur destination.  
BUFFALO.  
M. L'ÉDITEUR.—Veuillez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont grossièrement trompés quand ils payent leur passage pour jusqu'à Chicago. Ils demeurent quelques fois ici deux jours attendant le steamer; et tandis qu'ils payent leur passage seulement jusqu'à Buffalo, ils ne seraient pas retardés sur leur route, mais ils pourraient prendre le premier steamer qui laisserait le port.  
Votre, etc.  
JOSEPH HOMER.  
10 mai 1850.

**CURRICULUM LATINUM**  
AD USUM JUVENTUTIS.  
LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants :  
Extraits de Cornelius Nepos.  
Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce.  
Quatre livres des Commentaires de César.  
Cicéron sur la Vieillesse.  
Cicéron sur l'Amitié.  
Vie d'Agricole, par Tacite.  
Prix 6s 3d.  
Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.  
Le volume de Poésie contient :  
Les 3 premiers Livres de l'Énéide.  
Les Géorgiques de Virgile.  
Les Odes d'Horace.  
Les Fastes d'Ovide.  
Prix 5. 6d.  
Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d.  
ARNOUX et RAMSAY.

**LE SOUSSIGNÉ** a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent, etc. Tout ce qui est en usage pour les fabrications, boutiques, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliburnum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.  
Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.  
Montréal 27 septembre 1849. J. H. ROY.

**AUX FABRIQUES.**  
A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à  
J. B. THOMAS.  
Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.  
Montréal, 2 mai 1849.

**TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,**  
D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

COUR DU BANQ DE LA REINE.	JANV.	FEVR.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILL.	AOUT.	SEPT.	OCTO.	NOV.	DEC.
Comme Cour } Québec.....	7-18						1-12					
d'Appel } Montréal.....			1-12							1-12		
Comme Cour } Québec.....	20-						1-12					
Criminelle } Montréal.....			1-12									
} Sherbrooke.....							11-					
COUR SUPÉRIEURE. (a)												
Québec et Montréal.....			13-25		1-20				1-20			
Trois-Rivières.....						1-14					1-14	
Sherbrooke.....	20-31						16-27					
COUR DE CIRCUIT. (b)												
Québec } Rimouski.....	19-28				19-28				19-28			
} Kamouraska.....		1-10								1-10		
} St. Thomas.....		13-22								13-22		
} Lévis.....		16-25								16-25		
District de } Beauce.....			1-10					1-10				
Québec } Portbinaire.....			13-22					13-22				
} Saguenay.....					7-16				7-16			
} Chicoutimi } Montréal.....	7-10		1-10							1-10		
} Berthier.....					21-30					21-30		
} L'Assomption.....			1-10					1-10				
} Terrebonne.....			12-21					12-21				
District de } Deux-Montag.....	7-16				7-16				7-16			
Montréal } Ottawa.....	20-29				20-29				20-29			
} Val-d'Aulieu.....								1-10				
} Beauharnois.....			1-10					1-10				
} St. Jean.....		10-19	12-21						10-19			
} Missisquoi.....		21-30							21-30			
} St. Hyacinthe.....		10-19							10-19			
} Richelieu.....		21-30							21-30			
District des } Trois-Rivières.....												
} Sherbrooke.....												
District de St } Richmond.....			10-19						10-19			
François } Eaton.....					1-10					1-10		
} Stanstead.....					15-24					15-24		

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puits.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puits.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.  
(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cents actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, causes expertes, motions, etc.  
(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cents actuel.  
La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.  
La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.  
La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.  
La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

**MANUEL**  
DES  
**Sociétés de Tempérance**  
DEDIE  
A LA JEUNESSE DU CANADA,  
PAR LE REV. C. CHINQUY, Ptre.  
Le Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.  
Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.  
J.-BTE. ROLLAND.  
Montréal, 28 décembre, 1849.

**ETABLISSEMENT DE RELIEURE.**  
Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.  
Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il maintiendra prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.  
M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.  
Z. CHAPELEAU.  
Montréal, 2 mai 1849.

**LIVRES NOUVEAUX.**  
LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants :  
Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8  
Do do do in-12  
Do do do in-18  
Do des Ecoles chrétiennes in-12  
Gymnase moral, in-12  
Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36  
Do des petits enfants in-32  
Do des enfants pieux, in-32  
Do de l'enfance chrétienne, in-18  
Do Morale et Littéraire, in-12  
Do Instructive et amusante, in-18  
Do Catholique de Lille, in-18  
Etc., etc., etc.  
— A VENDRE :  
Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.  
LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.  
E. R. FABRE et Cie.  
Rue St. Vincent, No. 3.  
21 mai 1849.

**ATTENTION!!!**  
A VENDRE,  
A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE,  
Nouvelle pour se préparer à la Fête de la naissance de N. S. J. C.  
Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Édition de Rome.  
PRIX : Un Eccl. la Douzaine.  
Montréal, 14 décembre 1849.

**L. P. Boivin.**  
Coin des rues  
NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.  
VERTIGES de nouveaux systèmes que tout un établissement est réuni dans ce nouveau local et qui a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier.  
Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONDRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.  
Montréal, 26 mai.

**DAMIS PAUL,**  
ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.  
**L. A. HUGUET LATOUR,**  
Notaire, No. 16, rue St. Vincent.  
Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.  
LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois par semaine, le MARDI et le VENDREDI.  
Les usages d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES, frais de poste à part.  
Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.  
Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.  
Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.  
PRIX DES ANNONCES.  
Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .20 2 6  
Chaque insertion subséquente . 0 0 7  
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, . 0 3 6  
Chaque insertion subséquente, . 0 0 11  
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne . 0 0 4  
Chaque insertion subséquente, par ligne, . 0 0 1  
Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.  
Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.  
AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX  
Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires.  
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Rev. N. P.  
Québec, M. D. MARTINEAU,